

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC106

présenté par  
Mme Attard

-----

### ARTICLE 5

Après le mot :

« stipule »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« une participation corrélative aux profits d'exploitation. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir à la rédaction proposée par l'Assemblée nationale afin que les musiciens accompagnants puissent être rémunérés pour des exploitations non prévisibles.